

Arrêté N° MA-ART-2024-193

**OBJET :** Arrêté de circulation temporaire, rue du Docteur Tillaux, rue du 11 Novembre, Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 9 septembre au jeudi 24 octobre 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

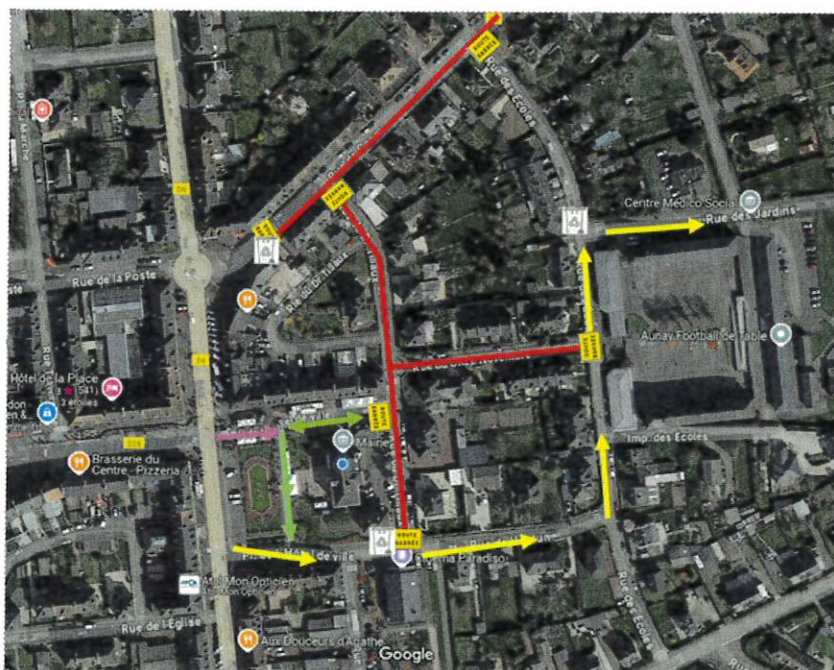
**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande de l'entreprise **SITPO**, pour des travaux de réhabilitation des réseaux (AEP, EU, EP), rue du Docteur Tillaux, rue du 11 novembre, Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du lundi 9 septembre au jeudi 24 octobre 2024 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 9 septembre au jeudi 24 octobre 2024 (cf plan):

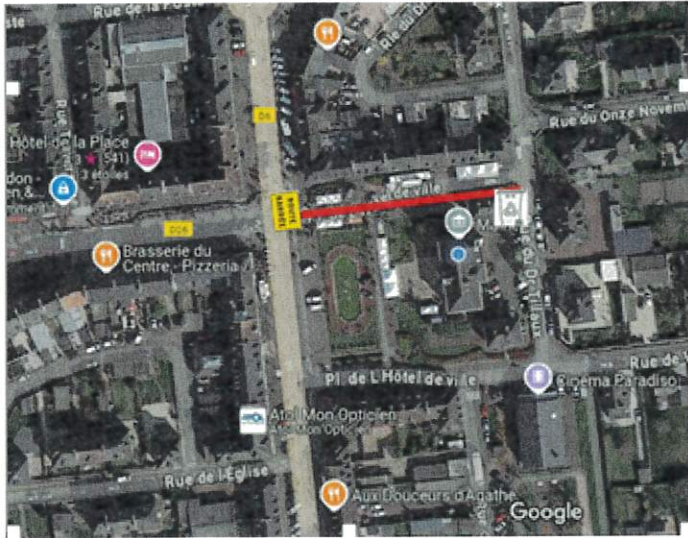
- **Rue du Docteur Tillaux et Rue du 11 novembre**
  - Route barrée
  - Stationnement interdit
- **Place de l'Hôtel de Ville - Uniquement accessible aux riverains**
  - mise en voie sans issue
  - mise en double sens du n° 12 au n° 2 ↔
  - sens unique du n° 14 au n° 12 →
  - ouverture de la voie devant le parvis de l'hôtel de ville →




**Article 2 : Du 14 octobre au 24 octobre 2024 (cf plan) :**

• **Place de l'Hôtel de Ville**

- Route barrée
- Stationnement interdit



**Article 3 :** Des points de collectes des ordures ménagères sont prévus en fonction de l'avancement des travaux. 

**Article 4:** L'entreprise **SITPO** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

**Article 5 :** L'entreprise **SITPO** est chargée de l'information aux riverains ( points de collectes des ordures ménagères, coupures d'eau, stationnement etc.).

**Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique
- L'entreprise **SITPO**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 05 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON